Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260423-DCM2026042328-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 17 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD.

Absente : Madame Sonia RUYET

Secrétaire : Monsieur Stéphane ROUDAUT-DESFORGES

DCM2026-04-23-28 : Affectation des résultats : Budget Assainissement

Monsieur le Maire indique que les résultats de fonctionnement du budget Assainissement au titre de 2025 s'élèvent à + 15 105.83 €.
Monsieur le Maire précise que les reports antérieurs présentaient un déficit de – 788.98 €.
L'excédent global de fonctionnement est donc de 14 316.85 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Assainissement.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2025

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE de d'affecter la somme de 14 316.85 € en recettes d'Investissement au compte 1608 « *Affectation en réserves* » du budget assainissement au titre de 2025.**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOËRDUT 56 (Morbihan)